

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



85/50

Déclaration à la Chambre
des communes du
secrétaire d'Etat aux
Affaires extérieures, le
Très honorable Joe Clark,
sur L'Afrique du Sud

Le 13 septembre 1985

Monsieur le Président,

Je veux parler à la Chambre de l'apartheid et de ce que le Canada peut faire pour mettre fin à ce système raciste répugnant. Je me fonde sur deux réalités: premièrement, que les Canadiens sont indignés par la pratique du racisme institutionnalisé dans une société qui prétend partager nos valeurs, et qu'ils la tiennent en horreur. Deuxièmement, que l'influence du Canada est limitée mais réelle, et que le défi consiste à prendre des mesures pratiques qui contribueront à mettre fin à l'apartheid.

Il nous appartient d'exprimer notre indignation; les citoyens canadiens qui participent à des manifestations pacifiques aident le gouvernement sud-africain à comprendre à quel point ses pratiques racistes choquent le peuple de ce pays.

Il est aussi de notre devoir de faire comprendre clairement à l'Afrique du Sud que le Canada est prêt à recourir à des sanctions globales s'il n'y a pas de changement. Règle générale, nous croyons que les relations diplomatiques et économiques devraient être maintenues même s'il y a désaccord entre les gouvernements. En fait, si nous nous étions ralliés il y a six mois à l'avis exprimé par certains groupes voulant que nous rompions toutes relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique du Sud, nous ne serions pas en mesure aujourd'hui de faire quoi que ce soit à titre individuel ou de concert avec d'autres nations pour ajouter aux pressions que subit déjà le gouvernement de l'Afrique du Sud.

Toutefois, nous reconnaissons pleinement que le Canada a la responsabilité de jouer un rôle de chef de file sur les plans moral et pratique. Le gouvernement de l'Afrique du Sud peut être assuré que nous aurons recours à des sanctions globales à moins qu'il ne pose des gestes tangibles pour mettre un terme à l'apartheid.

Aujourd'hui, j'ai l'intention de passer en revue les mesures que le Canada a prises, d'annoncer de nouvelles initiatives et de demander à la Chambre de se pencher sur les moyens que nous pouvons prendre, avec nos concitoyens et nos amis dans le monde, pour infléchir la position du gouvernement sud-africain. Mais tout d'abord, je crois qu'il serait utile d'indiquer quelques-uns des changements

qui amèneraient ce gouvernement à respecter les normes de conduite que nous attendons de tout pays civilisé, et qui prouveraient que l'Afrique du Sud abandonne l'apartheid.

Si nous nous arrêtons aux grands principes, nous recherchons:

- L'adoption d'une citoyenneté commune. Ce qui implique des droits politiques communs et l'élimination des différentes catégories de citoyens.
- L'abolition des lois qui classent les Sud-Africains suivant leur couleur ou leur race.
- La liberté pour tous les Sud-Africains de vivre, de se déplacer et de travailler sans être soumis à des restrictions arbitraires.
- L'indépendance pour la Namibie conformément à la résolution 435 des Nations Unies. Ce serait une indication importante que l'Afrique du Sud est disposée à accepter ses voisins comme ils sont et à vivre en paix avec eux.

Toutefois, rien de ce qui précède n'est aussi important que les derniers principes que j'énoncerai:

- La libération des prisonniers politiques: la libération des dirigeants du Congrès national africain et du Front démocratique uni, qui ont été forcés de résister au système de l'apartheid.
- L'institution d'un processus de consultation et de négociation avec les véritables dirigeants de ceux qu'on appelle les Indiens, les Noirs et les Métis. Ces consultations ne peuvent donc être confinées aux dirigeants des "homelands".
- Et, enfin, l'instauration d'un processus de réforme fondé sur le consentement, et non sur la coercition. Un tel processus déboucherait sur des institutions représentatives qui incluraient les Noirs.

Voilà les principales étapes. De fait, ce ne sont pas le consentement ou l'appui du Canada ou de tout autre pays qui sont essentiels au processus. Ce sont plutôt le consentement et l'appui des Sud-Africains de toutes les races et de toutes les couleurs qui comptent vraiment.

Au lieu d'assister à des changements, nous sommes témoins d'une aggravation de la crise. Les manifestations, les grèves et les actes de résistance contre un régime

injuste se poursuivent. Les pouvoirs publics continuent d'y répondre par la violence, les arrestations et les détentions arbitraires - par des mesures de répression et de contrôle plutôt que de conciliation.

Nous condamnons la détention des dirigeants du Front démocratique uni - de Farouk Meer et d'autres. Nous sommes choqués par la détention d'Allan Boesak, président de l'Alliance mondiale des Églises réformées, qui, lors d'une récente visite au Canada, nous a entretenus non pas de révolution ou de violence, mais de justice, d'égalité et de réconciliation.

Nous exhortons le gouvernement sud-africain à libérer tous ceux dont le seul tort est de s'opposer à l'apartheid. Nous ajoutons les noms de Tutu et de Boesak à celui de Mandela parmi les personnes qui devraient être invitées au dialogue au lieu d'être rabrouées ou réduites au silence, ou encore écartées avec mépris. Il serait tragique que l'histoire se répète et que le Front démocratique uni soit traité comme le Congrès national africain, c'est-à-dire comme une force à arrêter, à réprimer et à rendre illégale.

Monseigneur Tutu peut sans doute supporter la rebuffade du président Botha. Nelson Mandela et Allan Boesak peuvent peut-être aussi supporter leur emprisonnement. Mais l'Afrique du Sud pourra-t-elle en supporter les conséquences? Il est clair qu'une collectivité en Afrique du Sud commence à en douter, celle des gens d'affaires.

Ébranlés dans leur confiance, les gens d'affaires et les investisseurs à l'intérieur et en dehors de l'Afrique du Sud ont été à l'origine d'une vague de désinvestissement qui, même si elle n'était pas suscitée par les gouvernements, reflétait sûrement à la fois la situation sur place en Afrique du Sud et les signaux envoyés par de nombreux gouvernements.

Si certains entrepreneurs sud-africains ont, pendant trop longtemps, appuyé l'apartheid, on ne saurait exagérer aujourd'hui les conséquences de leur nouvelle attitude.

Le Canada a contribué de manière importante à amener les gens d'affaires sud-africains à prendre conscience de ces nouvelles réalités. Les divers gouvernements qui se sont succédés ont toujours eu comme politique de s'opposer à l'apartheid.

Plus récemment, à Baie-Comeau, le 6 juillet, j'ai fait une déclaration de principes au nom du gouvernement du Canada. Nous inspirant non pas de notre propre rectitude, mais de la solidarité humaine, nous avons pris dix nouvelles

mesures, dont certaines de nature économique, pour bien marquer notre opposition à l'apartheid, ainsi que deux autres destinées à favoriser un changement pacifique.

Nous avons mis fin, pour ce qui concerne l'Afrique du Sud, au Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et aux polices d'assurance globale accordées par la Société pour l'expansion des exportations. Nous avons de la sorte respecté les engagements du précédent gouvernement, et cessé tout appui public au commerce et aux investissements en Afrique du Sud. Ces deux mesures constituaient des avertissements très clairs.

Nous avons resserré l'application de l'embargo sur les armes décrété par les Nations Unies, tout en l'élargissant de manière à y inclure une plus vaste gamme de produits de pointe, notamment des ordinateurs. Nous avons en outre été le seul gouvernement à annoncer l'abrogation de nos accords de double imposition.

Nous avons attiré l'attention des Canadiens sur la résolution du Conseil de sécurité interdisant la vente du Kruggerrand. Nous avons bien fait d'espérer que les gens qui vendent ces pièces d'or au Canada tiendraient compte de nos désirs, puisque les ventes ont pratiquement cessé.

Nous avons mis au point des politiques à l'égard des rencontres sportives, des rencontres officielles et de la coopération. Nous avons donné notification de ce que le traitement à façon de l'uranium de la Namibie prendrait fin à l'expiration des contrats en cours, malgré ce qu'il en coûterait.

Nous avons annoncé l'affectation à notre ambassade en Afrique du Sud d'un agent qui sera chargé des affaires syndicales, afin de maintenir des contacts directs avec les travailleurs sud-africains qui sont des ferments de réforme. Cet agent sera choisi de concert avec le Congrès du travail du Canada.

Nous avons plus que triplé les fonds affectés à l'instruction et à la formation des Noirs, ce qui nous permettra d'accorder quarante bourses d'études au cours de la présente année financière. Nous nous réjouissons de la priorité accordée par le mouvement syndical canadien à la formation des Noirs en Afrique du Sud, et nous ferons bon accueil à toute initiative ou contribution venant d'ailleurs.

Mais ce n'est pas tout. D'autres paliers de gouvernement ont également donné des avertissements très nets. En raison des circonstances, qu'elles jugent exceptionnelles, certaines provinces ont montré par leur action que les Canadiens de tous les horizons ont

l'apartheid en horreur. En outre, des sociétés privées canadiennes ont annoncé de leur propre chef qu'elles n'achèteraient plus de produits sud-africains. Les syndicats canadiens se sont systématiquement déclarés opposés à l'apartheid, et certains ont refusé de décharger un navire transportant de l'acier en provenance d'Afrique du Sud. Des universités se demandent si elles doivent se départir de leurs intérêts en Afrique du Sud. Cette question a touché profondément le peuple canadien, et les Sud-Africains qui ferment les yeux sur l'apartheid devraient savoir qu'ils offensent non seulement le gouvernement du Canada, mais aussi le peuple et ses valeurs.

Pour focaliser cette colère, pour appliquer constamment des pressions qui amènent le changement, nous devons disposer des meilleures informations et des meilleurs avis qu'il soit possible d'obtenir pour user de notre influence de la façon la plus efficace.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos amis. Le Président des États de première ligne, le Président Julius Nyerere de Tanzanie, éminent leader africain, effectuera une visite officielle au Canada du 24 au 26 septembre. Quant au Secrétaire général du Commonwealth, il sera parmi nous au début d'octobre. Nous solliciterons leur avis et celui d'autres dirigeants qui s'opposent à l'apartheid, notamment au sein du Commonwealth et parmi les États de première ligne. La réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui se tiendra à la mi-octobre, devrait nous fournir l'occasion d'agir d'un commun accord contre l'apartheid.

Nous prenons actuellement un certain nombre d'autres mesures dans le cadre des pressions que nous continuons d'exercer contre l'apartheid.

En premier lieu, je rencontre en ce moment un certain nombre de représentants du monde des affaires et de la finance au Canada, afin d'examiner les domaines possibles de coopération contre l'apartheid. La première rencontre a eu lieu le 9 septembre. Les autres suivront sous peu, c'est-à-dire les 17 et 20 septembre.

En second lieu, le gouvernement du Canada annonce un embargo volontaire sur les prêts au gouvernement de l'Afrique du Sud et à tous ses organismes. Nous demandons à toutes les banques canadiennes de respecter cet embargo, et nous avons des raisons de croire qu'elles le feront. Certaines ont déjà pris des mesures de leur propre initiative, et nous les en félicitons. Cet embargo ne touchera pas les crédits déjà consentis ou les prêts qui seraient nettement au bénéfice des Noirs.

Troisièmement, j'annonce la nomination de M. Albert Hart à titre d'administrateur du Code d'éthique canadien touchant les conditions d'emploi des sociétés canadiennes faisant affaire en Afrique du Sud. M. Hart a eu une carrière remarquable comme fonctionnaire et il a notamment occupé le poste de haut-commissaire au Ghana. Il entrera en fonction sous peu et se mettra en communication avec les sociétés concernées. Par ailleurs, nous introduisons aujourd'hui une formule de déclaration normalisée pour les rapports publics annuels demandés par le gouvernement en vertu du Code d'éthique.

Quatrièmement, le gouvernement du Canada appliquera un embargo volontaire sur la vente de pétrole brut et de produits de raffinage à l'Afrique du Sud. À cette fin, nous demandons aux sociétés canadiennes de ne pas conclure de marchés portant sur la vente et l'exportation de ces produits en Afrique du Sud. Nos ventes dans ce domaine ont été limitées jusqu'ici. Nous prenons toutefois cette mesure aujourd'hui pour veiller à ce que le Canada ne devienne pas une autre source d'approvisionnement pour ce pays.

Cinquièmement, nous allons imposer un embargo sur le transport aérien entre le Canada et l'Afrique du Sud. Cet embargo couvrira le transport du fret et des passagers. Comme nous n'avons pas d'accord aérien bilatéral avec l'Afrique du Sud, aucune compagnie aérienne n'a obtenu des droits de trafic de l'autre pays en ce qui concerne les services internationaux réguliers. Le transport aérien direct entre les deux pays a donc été limité à des vols nolisés occasionnels. Cette mesure a donc pour effet de mettre un terme à ces vols nolisés et d'éliminer la possibilité de services aériens réciproques, du moins jusqu'à ce que le processus de démantèlement de l'apartheid soit bien enclenché.

Sixièmement, nous avons commencé à tenir un répertoire des mesures volontaires que les provinces et les municipalités, tout comme les institutions, les organisations et les entreprises privées ont prises contre l'apartheid. De leur propre chef, des milliers de Canadiens ont protesté discrètement, et nous encourageons les autres à le faire. Les particuliers et les institutions qui le désirent sont invités à me faire part des mesures qu'ils prennent. La liste que nous dresserons aura valeur d'exemple et sera transmise au Secrétaire général des Nations Unies.

Septièmement, en raison du nombre croissant d'arrestations de personnes qui s'opposent pacifiquement à l'apartheid, j'annonce aujourd'hui qu'une somme supplémentaire d'un million de dollars sera versée, pour des raisons humanitaires, afin d'aider les familles des prisonniers et détenus politiques en Afrique du Sud. Ces

fonds seront transmis par l'entremise d'organisations comme le Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique du Sud et de groupes canadiens qui appuient activement les victimes de l'apartheid.

Dans les circonstances, nous devons faire preuve de prudence et de détermination, afin que ce que nous disons et ce que nous faisons, seuls ou de concert avec d'autres pays, serve à mettre fin aux injustices et à la violence. Il y a eu ces derniers jours des signes encourageants concernant les "lois sur la mobilité" et la citoyenneté commune. Nous ne savons pas si les réformes auxquelles on a fait allusion verront le jour, mais nous encouragerons certes tout progrès en ce sens, de même que les initiatives des gens d'affaires sud-africains qui, depuis longtemps, prônent la réforme et ont maintenant entrepris d'encourager le dialogue avec les véritables représentants des Noirs en Afrique du Sud. Nous continuerons, au cours des jours et des semaines qui viennent, à examiner des mesures susceptibles de rétablir la justice en Afrique du Sud et de favoriser une plus grande harmonie dans la région. Pour nous, cette recherche se fera au moyen de consultations avec nos partenaires en Afrique et ailleurs dans le monde, mais particulièrement au sein du Commonwealth. Nous n'excluons pas pour autant les pourparlers avec l'Afrique du Sud, dans la mesure où la porte demeure ouverte et que nous pouvons influencer sur le cours des événements.

Sept des proches voisins de l'Afrique du Sud sont membres du Commonwealth et un huitième, la Namibie, a été invitée à se joindre au groupe. Leurs populations ont beaucoup en commun; leurs économies sont lourdement tributaires l'une de l'autre; leur sécurité et leur stature politique sont indissociables.

Il ne saurait y avoir de paix dans la région tant que l'Afrique du Sud ne vivra pas en harmonie avec ses voisins du Commonwealth et que ceux-ci la craindront. L'apartheid est du ressort du Commonwealth. La question n'est pas de savoir si le Commonwealth a un rôle à jouer: par la force des choses, il doit être concerné.

Mais il y a plus encore. Le Commonwealth a des traditions et des liens historiques qui l'unissent à l'Afrique du Sud et qui l'ont préparé à jouer un rôle de conciliateur, si le gouvernement sud-africain s'y montre disposé. Malgré les différences marquées qui séparent les gouvernements, les peuples du Commonwealth et celui de l'Afrique du Sud partagent les mêmes traditions. Les voisins de l'Afrique du Sud sont disposés à tendre la main et à chercher la voie de la réconciliation. Reste à savoir si l'Afrique du Sud est prête à faire sa part du chemin.

Les Nations Unies sont une autre institution dont les résolutions unanimes ont été systématiquement ignorées par le gouvernement de l'Afrique du Sud. Comme par le passé, le Canada incitera la communauté internationale lors de l'Assemblée générale qui approche, à se concerter de façon à ne laisser aucun doute à l'Afrique du Sud quant à l'horreur qu'inspirent ses politiques.

Pendant que nous discourons, les pressions exercées de l'intérieur même du pays sur le gouvernement sud-africain s'intensifient, et nous devons donner à ce processus inhabituel la chance de porter fruit. Les mesures que nous prenons aujourd'hui et celles que d'autres gouvernements ont prises ou prendront permettront, de façon collective, de maintenir les pressions sur l'Afrique du Sud. Si le gouvernement de ce pays ne cède pas, alors, le Canada n'aura d'autre choix que de prendre les quelques mesures finales qui s'offrent encore à lui.